



Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 034-213402456-20211209-2021066-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – 066

SÉANCE 6 DECEMBRE 2021

OBJET : Convention de partenariat entre la Médiathèque Jules VERNE et le Club de Jeux de Société « JEUX DES VIGNES »

L'an deux mille vingt et un, le six décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (13) Mme Catherine COMBES, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Franck TEYSSIER, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRÉ

POUVOIRS : (2) M. Alain GHISALBERTI à Mme Catherine COMBES, M. David MOUTON à Mme TÊTELIN Hélène

ABSENTS : (3) M. Clément CHAPPERT, M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

ABSENTE EXCUSEE : (1) Mme Sylvie MAURY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Hélène TÊTELIN

DATE DE CONVOCATION : 01 décembre 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17 ;

Vu le courrier de Madame TARECO, gérante du Club « JEUX DES VIGNES » en date du 1 novembre 2021 ;

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans les partenariats créant du lien social et intergénérationnel ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de prêter gratuitement ses locaux afin d'y accueillir des animations permettant aux Saint-chinians d'y participer, d'échanger et découvrir ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner par des spécialistes du jeu et de permettre de relancer des soirées à thème à la médiathèque / ludothèque ;

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante l'importance pour la commune de collaborer à ce type de projets et d'apporter aux habitants des activités sur le territoire ;

Madame le Maire propose de passer une convention de partenariat avec le Club « JEUX DES VIGNES » pour une durée de 6 mois. Elle explique qu'un retour (bilan) sera fait au Conseil Municipal afin d'envisager une nouvelle convention pour le 2^{ème} semestre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **Article 1 : DE METTRE EN PLACE** une Convention de partenariat entre la Médiathèque Jules VERNE et le Club de Jeux de Société « JEUX DES VIGNES » ;
- **Article 2 : VALIDER** cette convention du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 ;

- **Article 3 : DE NOMMER** comme référent communal la responsable de la Médiathèque ;
- **Article 4 : D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des actes et documents afférents.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Chinian le 10/12/2021

Le Maire,
Catherine COMBES

